

Département de Haute-Garonne
Commune de Bax – 31310

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
Art. 28 du CMP

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres :

3 Aout 2009 à 12h00.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2 : DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION ET NOMENCLATURE

2.1 - DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOTS

2.2 - NOMENCLATURE

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 - ETENDUE DE LA CONSULTATION

3.2 - DELAIS D'EXECUTION

3.3 - VARIANTES ET OPTIONS

3.4 - MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

3.5 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

3.6 - MODE DE DEVOLUTION

3.7 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

ARTICLE 4 : MODALITE DE PRESENTATION DES OFFRES

4.1 - CONDITION D'OBTENTION DES DOCUMENTS

4.2 - ADRESSE DE REMISE DES OFFRES

4.3 - CONTENU DE LA PROPOSITION

4.3.A ENVELOPPE CANDIDATURE

4.3.B ENVELOPPE OFFRE TECHNIQUE

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6.1 – ERREURS DANS LES OFFRES

6.2 – ACCEPTATION DES OFFRES

6.3 – OBTENTION RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet de la consultation

La présente procédure adaptée (ouverte) concerne :

TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DU BÂTIMENT DE MAIRIE DE BAX

Article 2 : Décomposition de la consultation et nomenclature

2.1 - Allotissements

Les travaux seront réalisés en une seule tranche.

Le marché est établi sur la base de 7 lots traités en marchés séparés

N° DU LOT	DESIGNATION DU LOT
1	GROS OEUVRE
2	CHARPENTE COUVERTURE
3	MENUISERIES EXTERIEURES ET FERMETURES
4	ELECTRICITE
5	PEINTURE – REVÊTEMENT MURAU
6	PLÂTRERIE
7	ESPACES VERTS

2.2 - Contenu du Document de Consultation

- Le présent règlement
- L'Acte d'Engagement
- Le CCAP
- Le CCTP
- Les Plans d'exécution

Article 3 : Conditions de la consultation

3.1 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée (ouverte) est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur du Marché procédera éventuellement à une négociation avec les candidats les mieux placés.

3.2 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution seront fixés dans l'ordre de service.

3.3 - Variantes et Options

Une option est autorisée mais l'offre de base est obligatoire.

3.4 - Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.5 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

3.6 – Mode de dévolution

Le marché sera conclu selon l'offre qui sera retenue :

- soit avec un prestataire,
- soit avec des prestataires groupés solidaires

3.7 - Mode de règlement du marché

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 40 jours à compter de la date de réception des factures.

Article 4 : Modalité de présentation des offres

4.1 – Condition d'obtention des documents

Le Dossier de Consultation des Entreprises est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande par écrit (courrier, télécopie, courriel). Il pourra être transmis par voie électronique sur demande.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

4.2 – Adresse de remise des offres

Mairie de BAX
31310 BAX

4.3 – Contenu de la proposition

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Une enveloppe extérieure portant mention « M.A.P.A TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE DE BAX » ;

Une 1^{ère} enveloppe intérieure portant mention « pièces relatives à la candidature »

Une 2^{ème} enveloppe intérieure portant mention « pièces relatives à l'offre »

4.3.A – 1^{ère} Enveloppe intérieure candidature :

Les déclarations, certificats et attestations suivants prévus aux articles 43,44, 45 du Code des marchés publics :

- a) Lettre de candidature (DC 4)
- b) Déclaration du candidat (DC 5)
- c) Déclaration sur l'honneur pour satisfaire aux obligations fiscales et sociales
- d) Tout renseignement permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (expérience, moyens...)

4.3.B - 2^{ème} Enveloppe intérieure Offre :

Un projet de marché comprenant :

· L'acte d'engagement (A.E.) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché

- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) cahiers ci-joints à accepter sans aucune modification paraphés, datés et signés
- Le Règlement de Consultation paraphé et signé
- Le devis détaillé du candidat permettant d'évaluer la valeur technique de l'offre

Article 5 : Jugement des candidatures et des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics, notamment aux articles 52 et 53. Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- **Prix : 50%**
- **Garanties, capacités techniques et financières, Références professionnelles : 30%**
- **Délais : 20%**

Article 6 : Renseignements complémentaires

6.1 – Erreurs dans les offres

Cas d'erreurs d'opération : le prix mentionné dans l'Acte d'Engagement fait foi, mais l'entrepreneur devra alors rectifier son offre sous peine d'être éliminée comme non-cohérente.

6.2 – Acceptation des offres

Le candidat devra transmettre dans les 15 jours francs les certificats attestant de la régularité de la situation en matière d'obligation fiscale et sociale ou joindre l'imprimé DC 7 (Article 46 du Code des Marchés Publics)

6.2 – Obtention renseignements complémentaires

Administratifs et techniques : Mairie de Bax, le jeudi de 14H à 16H Tel Fax 05 61 87 14 41 ou M. le Maire 05 61 90 38 22 ou 06 11 54 82 48.